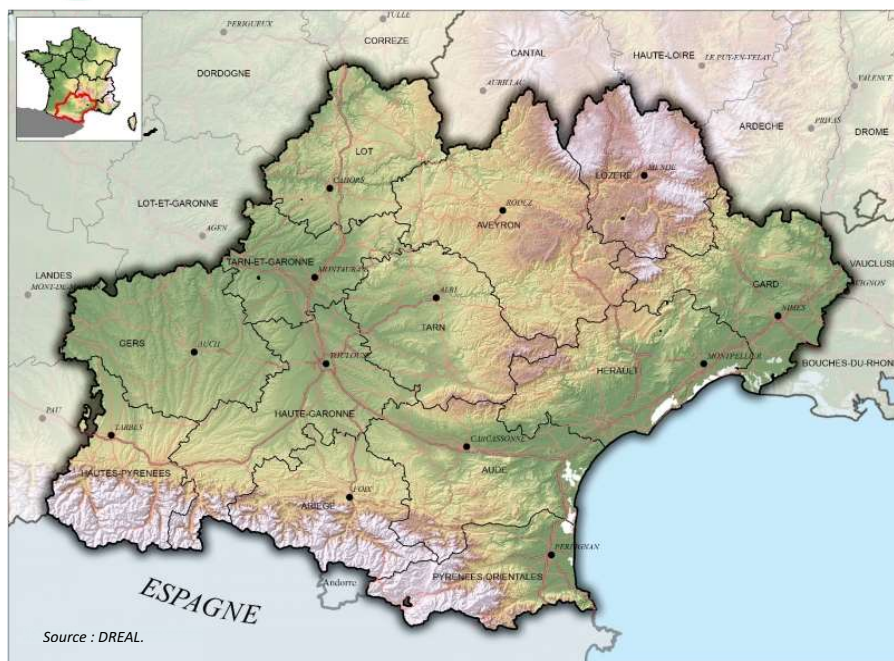




# NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie

1<sup>er</sup> trimestre 2020



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, l'ensemble du territoire français est touché par une crise sans précédent (crise sanitaire Covid-19). La mise en place du confinement à la mi-mars a un impact brutal et violent sur l'économie nationale. La région Occitanie, comme toutes les régions, n'y échappe pas. La situation économique de la région s'est fortement dégradée à la fin du trimestre. Les effets sur l'économie régionale sont pour la plupart immédiatement mesurables et cette note cherche à les mesurer.

## ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI :

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, l'emploi salarié régional marque une baisse importante avec le confinement.

Cette diminution concerne principalement le secteur privé et particulièrement l'intérim qui enregistre une baisse record. Aucun secteur n'est épargné par cette baisse mais les secteurs les plus utilisateurs d'intérimaires (la construction) ou ceux dont l'activité a été totalement arrêtée par le confinement (l'hébergement et la restauration) sont les plus impactés. Hormis dans le tertiaire marchand, l'emploi salarié résiste à la crise pour le moment, à part l'emploi intérimaire qui diminue fortement.

Alors que la création d'entreprises était dynamique durant les deux premiers mois de l'année, la crise sanitaire a stoppé cette dynamique avec des niveaux historiquement bas pour le mois de mars. La baisse en fin de trimestre concerne également les microentreprises. En revanche, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, il est encore trop tôt pour mesurer l'impact sur les dépôts de bilan qui restent sur la dynamique de baisse d'avant crise.

L'activité partielle a été le principal dispositif privilégié par l'État pour limiter l'impact économique de la crise sur les entreprises et protéger les emplois des salariés. La mobilisation du dispositif a été renforcée pour limiter l'impact de la crise sur l'économie. Ainsi, les niveaux d'autorisations d'activité partielle sont sans commune mesure par rapport à ceux observés par le passé. Malgré des données encore provisoires, le même constat s'observe d'ores et déjà pour les indemnisations.

Le taux de chômage diminue dans la région, comme au niveau national. Néanmoins, cette baisse est en trompe l'œil car le mode de calcul du taux de chômage au sens du BIT oblige les chômeurs à être disponibles immédiatement pour occuper un emploi, et de faire des recherches actives, ce que le confinement n'a pas permis (garde d'enfants à domicile ou secteurs d'activité à l'arrêt). Alors qu'on notait une poursuite de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi lors des deux premiers mois de l'année dans la région, le nombre moyen de demandeurs d'emploi au 1<sup>er</sup> trimestre augmente de nouveau. Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite diminue au mois de mars, basculant pour la plupart dans la catégorie des demandeurs d'emploi sans aucune activité.

## POLITIQUES D'EMPLOI :

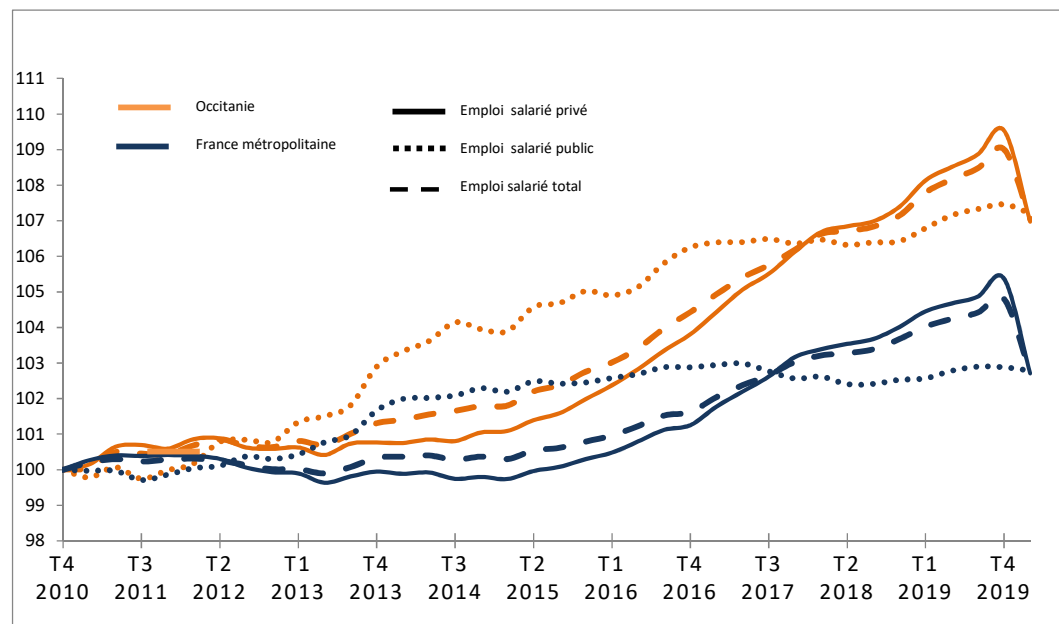
Les prescriptions de PEC baissent par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Néanmoins, la crise sanitaire ne semble pas avoir d'effet majeur sur les prescriptions pour le moment.

## ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI :

### Emploi salarié

En Occitanie comme partout ailleurs, au 1er trimestre 2020, l'emploi salarié baisse brutalement. En trois mois, près de 38 000 emplois ont été perdus, soit une baisse de 1,8%. Cette forte baisse s'explique par la crise sanitaire que traverse le pays. Jamais dans l'histoire récente l'emploi salarié n'a connu une baisse aussi brutale. Cette crise, en termes d'emploi, est bien plus violente que celle observée en 2008 où l'emploi avait diminué dans la région de 0,7% entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

#### Évolution de l'emploi salarié régional



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Le secteur privé est logiquement le plus impacté par l'arrêt brutal de l'économie à la fin du mois de mars. En effet, l'emploi privé diminue en un trimestre de 2,5%. L'emploi public est plus épargné par la crise sanitaire avec une baisse de l'emploi plus modeste (0,1%).

#### Avertissements :

L'introduction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi et de l'intérim afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données. La montée en charge de la DSN dans le régime agricole provoque de grandes difficultés de production à la MSA. Ainsi, les derniers trimestres des séries du secteur AZ des départements de France métropolitaine ont été estimés par prolongement.

Enfin, dans les **estimations d'emploi** coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acooss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur **d'intérimaires**. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Comme généralement en période de crise, l'intérim est le premier secteur affecté par la baisse de l'emploi. L'intérim seul baisse de plus de 40% en un trimestre (-43,2% et 24 500 intérimaires de moins à fin mars 2020) et contribue pour les 2/3 à la baisse de l'emploi ce trimestre dans la région. Les intérimaires de la construction sont 3 fois moins nombreux qu'au trimestre dernier (-11 000 en un trimestre, soit -68% en trois mois). Ce secteur était celui avec le taux de recours à l'intérim le plus important au trimestre dernier (12%). Il n'est plus que de 4,2% ce trimestre. Les secteurs du commerce et de l'hébergement et de la restauration sont aussi très impactés (-2 440 intérimaires, soit -41,0% en trois mois). En sus de ces deux baisses spectaculaires, aucun secteur ne gagne des intérimaires ce trimestre. Cette forte baisse de l'intérim contribue à la baisse généralisée de l'emploi salarié.

	emploi salarié total	dont intérim	évolution trimestrielle
Agriculture	31 396	147	-2,7%
Industrie	236 934	10 384	-2,7%
Construction	122 346	5 127	-8,2%
Commerce	267 499	3 771	-0,3%
Autres services marchands	636 302	10 777	-1,6%
Services non marchands	719 064	1 999	-0,1%
<b>Total</b>	<b>2 013 541</b>	<b>32 204</b>	<b>-1,5%</b>

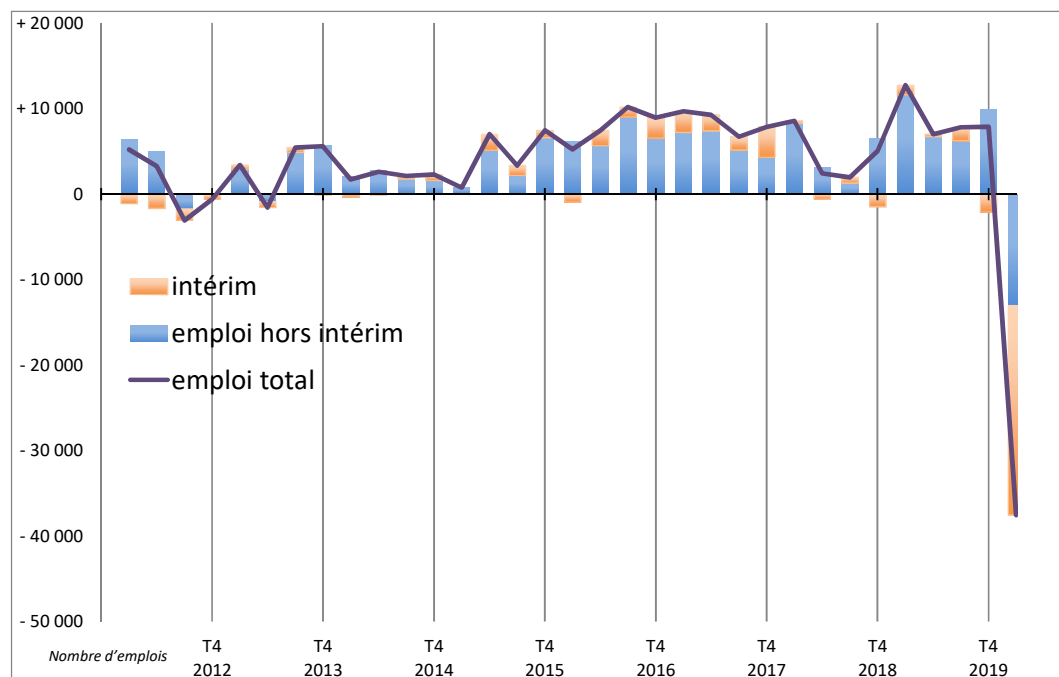
Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Au 1er trimestre 2020, en Occitanie, l'emploi salarié enregistre une baisse historique de 1,8% sur un trimestre (38 000 emplois perdus).

L'emploi privé pâtit quasiment exclusivement de l'arrêt brutal de l'économie ce trimestre : -2,5% ce trimestre contre -0,1% pour l'emploi public.

Le nombre d'intérimaires recule très fortement ce trimestre dans la région (-43,2% et 24 500 intérimaires de moins). La construction, l'hébergement et la restauration et le commerce sont très affectés (respectivement -68,0% et -41,0%).

### Évolution trimestrielle de l'emploi hors intérim et de l'intérim en Occitanie depuis 2012

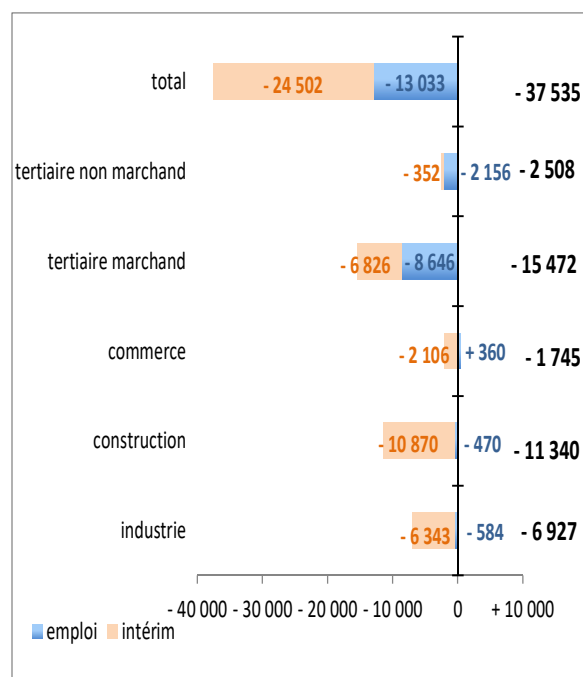


Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee Traitement SESE Occitanie

Tous les secteurs d'activité sont touchés par la crise sanitaire. Les secteurs de la **construction** (-8,5% d'emploi total) et de **l'hébergement et restauration** (-5,1% de l'emploi total) sont les plus touchés

Après réaffectation de l'emploi intérimaire dans les secteurs et établissements utilisateurs, aucun secteur d'activité ne gagne de salariés ce trimestre, à part l'agriculture qui reste stable. La baisse est logiquement très marquée dans la construction (-8,5% de l'emploi) mais également dans l'hébergement et la restauration (-5,7%). Ce secteur perd également plus de 4 600 emplois hors intérim (-5,1% de l'emploi en trois mois). L'industrie dans la région est également au ralenti et perd 2,8% de son emploi total en un seul trimestre (l'intérim dans l'industrie baisse de 37,8% ce trimestre). La baisse de l'emploi dans la construction de matériel de transport est moindre ce trimestre (-1,1%, exclusivement lié à l'emploi intérimaire).

### Contributions de l'emploi et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 1er trimestre 2020



Source : Estimations trimestrielles d'emploi, Insee, Dares, Acoess. Traitement SESE Occitanie

#### Définition :

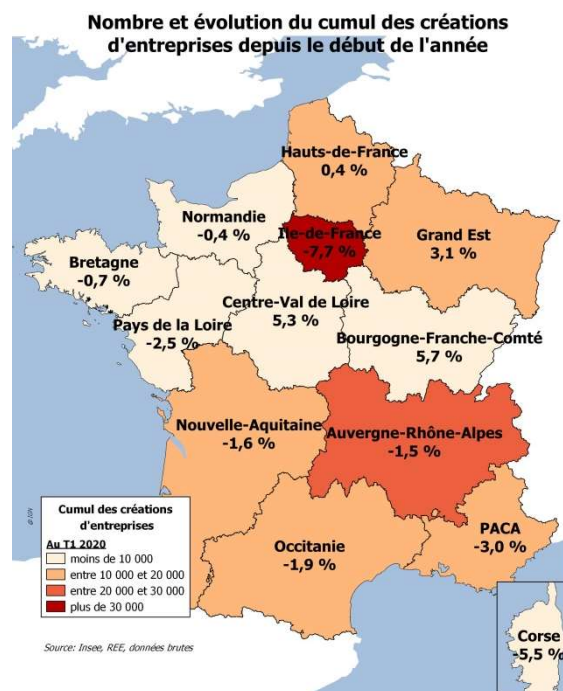
Le taux de recours à l'intérim est le nombre d'intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre de salariés total.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, **17 772 entreprises** ont été créées en Occitanie, 1,9% de moins par rapport à la même période en 2019

### Création d'entreprises

Les créations d'entreprises diminuent au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. En effet, malgré des mois de janvier et février où la création d'entreprises a été plus dynamique (1 200 créations d'entreprises de plus par rapport aux mêmes mois de 2019), la mise en place du confinement à la mi-mars a entraîné une chute brutale des créations d'entreprises (1 685 créations de moins par rapport à mars 2019). Le mois de mars 2020 est le mois de mars avec le moins de créations d'entreprises depuis la mise en place du statut d'autoentrepreneur en 2009.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, 17 772 entreprises ont été créées en Occitanie. La création d'entreprises dans la région a diminué de 2% par rapport au même trimestre l'année précédente, contre -3% au niveau national. Sur un an, 9 des 13 régions de métropole voient leur nombre de créations d'entreprises diminuer, de -7,7% en Ile-de-France à -0,4% en Normandie, En Grand-Est, Centre-Val-de-Loire et Bourgogne-Franche-Comté, les créations d'entreprises augmentent sur un an, de 3,1% à 5,7%. Au niveau régional, la création d'entreprise augmente ce trimestre dans l'industrie (+28,0%), reste stable dans les services et la construction, et diminue sensiblement dans le « Commerce, Transport, Hébergement-restauration » : -10,8%. Avec 7 673 créations au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les nouvelles microentreprises sont en baisse de 5,3% sur un an. Si elles continuent de progresser dans la construction (+29,7%) et l'industrie (+44,3%), elles diminuent de 16,6% dans le « Commerce, Transport, Hébergement-restauration » et de 3,6% dans les services.

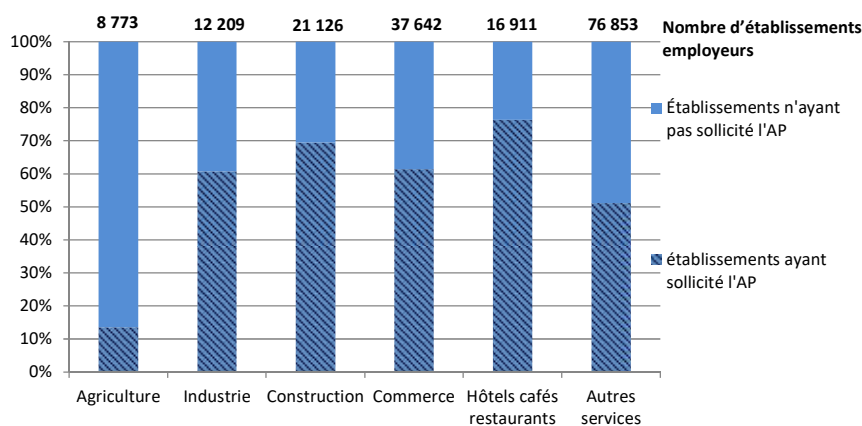


## Activité partielle

Le confinement et la fermeture administrative de nombreux pans de l'activité économique ont obligé les établissements privés à solliciter en masse le dispositif de l'activité partielle. Ainsi, 56,9% des établissements privés employeurs de la région ont fait appel au dispositif lors du premier trimestre 2020, représentant près de 100 000 demandes\*. Ce recours à l'activité partielle est inédit et sans commune mesure avec ce qui a pu être observé par le passé. Plus de 49,1 millions d'heures d'activité partielle ont été autorisées durant le trimestre en Occitanie. Ces heures sont réparties entre 841 400 salariés, soit 60,9% des salariés du privé de la région. Le commerce a été le secteur le plus demandeur d'activité partielle dans la région (9,1 millions d'heures sur le 1<sup>er</sup> trimestre). La construction a également sollicité fortement le dispositif (7,3 millions d'heures) avec 14,8% des heures autorisées. Le secteur des activités scientifiques et techniques a pu bénéficier quant à lui de 7,7 millions d'heures d'activité partielle. Alors que les salariés du secteur de la construction ne représentent que 8,7% de l'emploi salarié privé, 12,7% de ses salariés sont concernés par l'activité partielle au 1<sup>er</sup> trimestre. Près de 78 840 salariés du secteur de l'hébergement et la restauration sont concernés par l'activité partielle, soit 97% des effectifs salariés du secteur. Dans le secteur des activités scientifiques et techniques, 85,2% des salariés sont concernés par l'activité partielle. A l'inverse, seulement 35,9% des salariés du secteur de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale sont concernés au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Néanmoins, toutes les heures demandées n'ont pas été consommées par les entreprises.

\* : Certaines demandes ont été traitées après le premier trimestre mais leur date d'effet démarre bien lors du premier trimestre.

Part des établissements autorisés à utiliser l'activité partielle au 1<sup>er</sup> trimestre 2020



Sources : Direccte, URSSAF, Insee, REE.





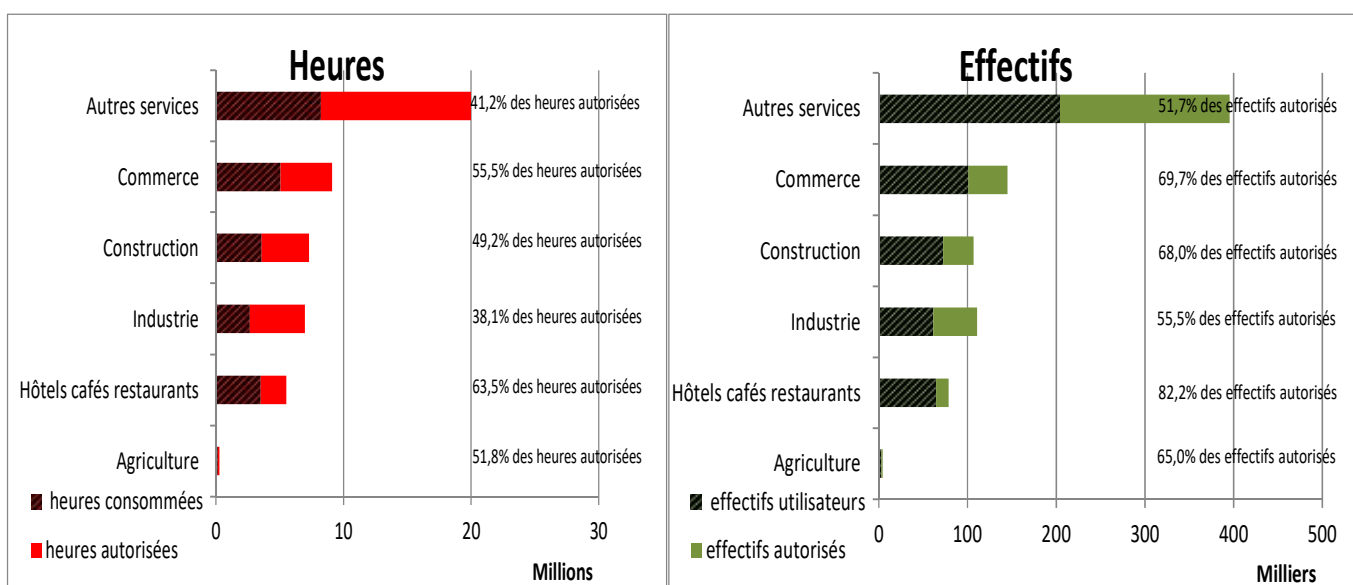
**47,1% des heures autorisées** au 1<sup>er</sup> trimestre ont été consommées par les entreprises d'Occitanie, pour un total provisoire de **23,1 millions d'heures**.

Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Pour ce faire, les entreprises doivent déposer en DIRECCTE des demandes d'autorisations préalables qui peuvent s'utiliser sur plusieurs mois. **A partir du 1<sup>er</sup> mars**, l'activité partielle devient éligible aux salariés des particuliers employeurs ainsi qu'aux intérimaires, aux journalistes pigistes et aux salariés employés en France par une entreprise étrangère. Ensuite, si les heures ont effectivement été chômées, les entreprises en demandent l'indemnisation. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic. **Les montants d'indemnisations, pour faire face à la crise sanitaire ont été revalorisés à partir du 1<sup>er</sup> mars**. Celles-ci sont prises en charge à 100% par l'État si le salarié touche moins de 8,03€/heure. Au-delà, l'État, comme auparavant, prend en charge 84% de la rémunération nette du salarié.

Même si les chiffres sont encore provisoires et seront revus à la hausse dans les prochains mois, 47,1% des heures moyennes autorisées au 1<sup>er</sup> trimestre ont été indemnisées, la quasi-totalité pour des heures non travaillées au mois de mars. En effet, 23,1 millions d'heures ont été consommées au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 par les entreprises d'Occitanie, affectant 507 300 salariés.

Le secteur du commerce est le plus gros consommateur d'activité partielle ce trimestre avec plus de 5 millions d'heures indemnisées, devant la construction (3,6 millions) et l'hôtellerie et la restauration (3,5 millions). Dans ce secteur, pour 3 heures autorisées, 2 heures ont été effectivement chômées par les salariés.

### Consommation d'activité partielle en Occitanie



Source : Direccte, données provisoires

Au 2<sup>ème</sup> trimestre, avec la poursuite du confinement et le redémarrage très progressif de l'économie, le nombre d'heures autorisées reste à un niveau record. Le nombre d'heures autorisées dépasse très largement celui du 1<sup>er</sup> trimestre et à ce jour près de 90 millions d'heures d'activité partielle ont été consommées par les entreprises d'Occitanie.

### Défaillances d'entreprises

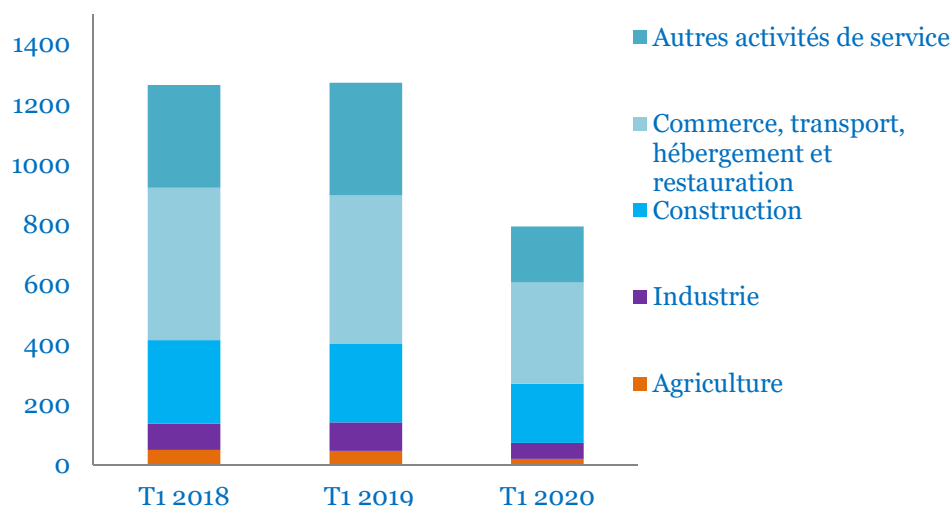
**803 défaillances d'entreprises** enregistrées en Occitanie au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, nombre en baisse de 37% par rapport au même trimestre de 2019.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, 803 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, représentant moins de 8% des défaillances en France. Ce nombre est en baisse de 37% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Les effets de l'arrêt de l'économie ne se font pas encore sentir sur les dépôts de bilan ce trimestre.

Le secteur de la construction, qui totalise 24,5% des défaillances, enregistre une baisse de 25% sur la même période. Les dépôts de bilan des secteurs du commerce, de la réparation automobile, des transports, de l'hébergement et de la restauration, qui représentent 42% des défaillances enregistrées ce trimestre, diminuent seulement de 7,6%.

Le secteur industriel voit son nombre de dépôts de bilan fortement baisser ce trimestre : -44%, mais sur des volumes faibles (42 défaillances de moins) : ils ne représentent que 6,6% des défaillances observées au niveau régional.

### Cumul des défaillances d'entreprises à la fin des 1ers trimestres



Source : Banque de France

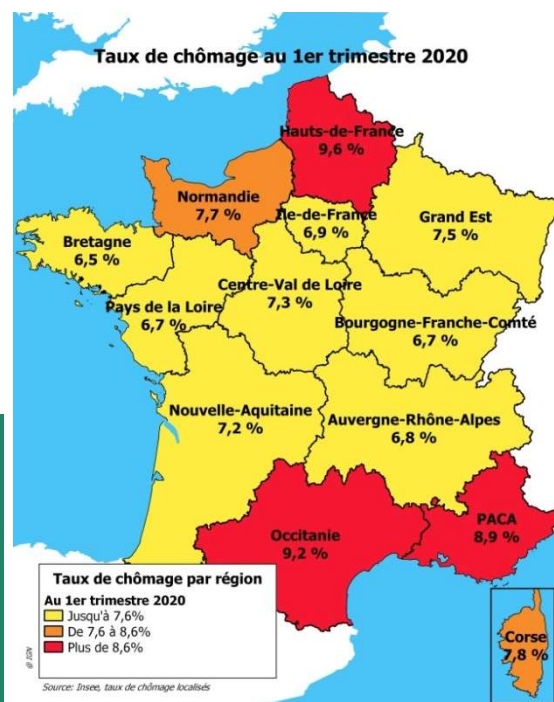
Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

### Taux de chômage

En Occitanie, au 1er trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 9,2% de la population active, une baisse de 0,4 point sur un trimestre, deux fois plus rapidement qu'au niveau national (7,6%). Cependant, cette baisse du taux de chômage ne traduit pas une amélioration du marché du travail, elle résulte d'un recul du nombre de personnes sans emploi se déclarant disponibles ou en recherche active d'emploi pendant la période de confinement. Cette période a en effet fortement affecté les comportements de recherche active d'emploi (secteurs d'activité à l'arrêt), ainsi que la disponibilité des personnes (contrainte de garde d'enfant par exemple)

#### Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de pôle emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.



Le taux de chômage en Occitanie s'établit à 9,2% de la population active. Néanmoins, il s'inscrit en trompe l'œil en raison du confinement.

Au 1er trimestre 2020, l'Occitanie compte en moyenne 568 560 demandeurs d'emploi de catégories ABC. La tendance était à la baisse jusqu'en février (-0,7%) avant la crise sanitaire (+2,8% en mars).

### Demande d'emploi

Au 1er trimestre 2020, le nombre moyen de demandeurs d'emploi s'élève à 568 560. Il progresse de 0,1% en moyenne ce trimestre par rapport au trimestre précédent, sous l'impact de la crise sanitaire. En effet, la demande d'emploi, entre décembre 2019 et février 2020 a continué de diminuer (de 0,7%) avant de connaître un rebond significatif au mois de mars (+2,8% en un mois). Malgré ce rebond, sur un an, la demande d'emploi continue de diminuer (-2,4%).

Malgré le confinement sur la fin de période, le nombre moyen de demandeurs d'emploi sans aucune activité diminue au 1er trimestre (-0,1%), malgré une augmentation de 6,6% entre février et mars. Dans le même temps, le nombre moyen de demandeurs d'emploi ayant eu une activité réduite au 1er trimestre 2020 diminue de 0,1%, malgré une diminution plus nette (-3,2%) lors du mois de mars sous l'impact du confinement. Les femmes et les jeunes voient leur nombre moyen de demandeurs d'emploi diminuer ce trimestre, respectivement de 0,3% et 0,4%. Là encore, le mois de mars marque une nette inversion de tendance (+4,8% pour les femmes entre février et mars et +6,9% pour les jeunes). Enfin, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de longue durée, pour le moment moins impacté par la crise, continue de diminuer, de 0,8% ce trimestre et de 1,3% sur un an.

### Demandeurs d'emploi moyen inscrits au cours du trimestre à Pôle emploi (catégories ABC)

	Nombre moyen au 1er trimestre 2020	Évolution sur 3 mois	Évolution sur un an
Hommes	270 890	+0,2 %	- 2,4%
Femmes	297 670	-0,3%	- 2,7%
Jeunes	70 800	-0,4%	- 5,8%
Seniors	154 870	+ 0,0%	+ 0,3%
DELD	271 130	- 0,8%	-1,3%
<b>Total</b>	<b>568 560</b>	<b>+ 0,1%</b>	<b>- 2,4%</b>

Source : Pôle Emploi- Données CVS-CJO

### Demande d'emploi en fin de mois (DEFM) :

- ▶ Le nombre de demandeurs d'emploi résulte de l'inscription (obligatoire pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'allocation chômage) à Pôle Emploi. Tout demandeur d'emploi ne remplit pas les conditions qu'exige le BIT pour être considéré chômeur. De même, un chômeur BIT peut choisir de ne pas passer par Pôle Emploi pour rechercher un emploi. Pôle emploi différencie différentes catégories de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'emploi durant le mois :
- ▶ La catégorie A regroupe les personnes sans emploi qui sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
- ▶ Les catégories B et C regroupent les personnes ayant eu une activité réduite au cours du mois tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
- ▶ Les catégories D et E regroupent les personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou en contrat aidé)

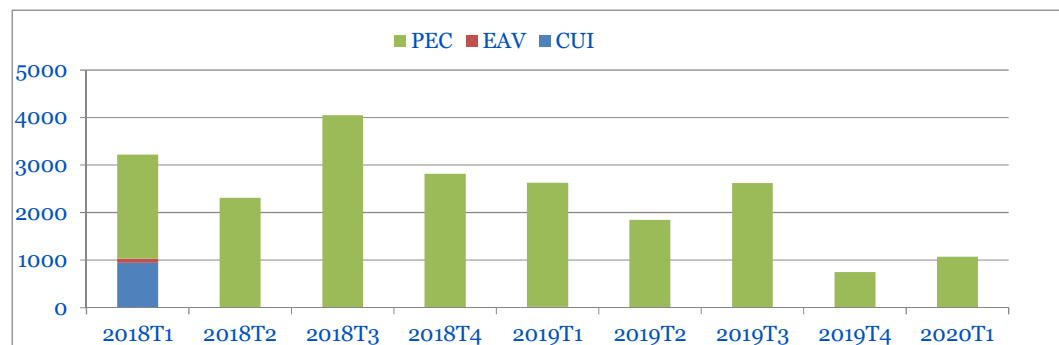
Les évolutions du taux de chômage et de la DEFM peuvent donc différer.

Depuis le premier trimestre 2018, la demande d'emploi est diffusée en moyenne des derniers jours des mois du trimestre, et non en stock au dernier jour du trimestre.

## POLITIQUES D'EMPLOI :

### Parcours Emploi Compétences (PEC)

#### Prescriptions de contrats aidés non marchands en Occitanie



Source : Dares

**Le contrat unique d'Insertion (CUI)** a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. L'emploi d'avenir est une autre forme de contrat aidé destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur lieu d'habitation. Il a pour objectif de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Ces deux dispositifs ont été arrêtés au 1er janvier 2018. Ils ont été remplacés par le **Parcours Emploi Compétences (PEC)**, dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement mis en place à la fois par l'employeur et les services publics, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, 1 075 Parcours-Emploi-Compétences ont été prescrits dans la région. Ce nombre est en baisse de 38,4% par rapport au même trimestre 2019. Cette baisse n'est pas liée à la crise sanitaire. En effet, le nombre de prescriptions de PEC est inférieur quel que soit le mois du trimestre considéré. En outre, le mois de mars est même celui où le nombre de prescriptions de contrats est le plus élevé. La majorité (55%) des prescriptions sont des renouvellements de contrats ce trimestre. Leur part augmente de 5,5 points par rapport au trimestre précédent. Les prescriptions de contrats aidés dans la région se répartissent auprès de 776 établissements, dont 55,7% d'associations. Les bénéficiaires de contrats aidés sont surtout des demandeurs d'emploi de très longue durée (48%). Un peu moins de la moitié (48,1%) des bénéficiaires ont un diplôme de niveau IV (niveau bac). Un quart n'a aucun diplôme.

Au 1<sup>er</sup> trimestre  
2020, 1 075

Parcours-Emploi-  
Compétences (PEC)  
ont été prescrits en  
Occitanie.

## CHIFFRES CLES DE LA REGION OCCITANIE

### Population

	Occitanie	France métropolitaine
Population en 2017	5 845 102	64 639 133
Population en âge de travailler (15-64 ans)	3 578 263	40 332 602
Population active	2 604 772	29 890 440
de 15 à 24 ans	259 404	2 218 121
de 25 à 54 ans	1 929 574	19 659 550
de 55 ans à 64 ans	415 794	4 010 417
Taux d'activité	72,8%	74,1%
Taux d'emploi	61,7%	64,2%
Taux de chômage (RP)*	15,2%	13,4%

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation principale

\* **Le taux de chômage au sens du recensement** est mesuré à partir des déclarations des personnes interrogées lors du recensement de la population. Il ne correspond pas à la définition du taux de chômage au sens du BIT. De manière générale, le chômage au sens du recensement est surévalué par rapport à celui du BIT.

### Revenus / pauvreté

	Revenu disponible médian par UC	Allocataires du RSA
Occitanie	19 672 €	184 308
France métropolitaine	20 566 €	1 653 100

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017, CNA, MSA 2017

### Emploi (en milliers)

	Salarié	Non salarié	Emploi total
Occitanie	1 975	314,5	2 289
France métropolitaine	24 481	2 791	27 272

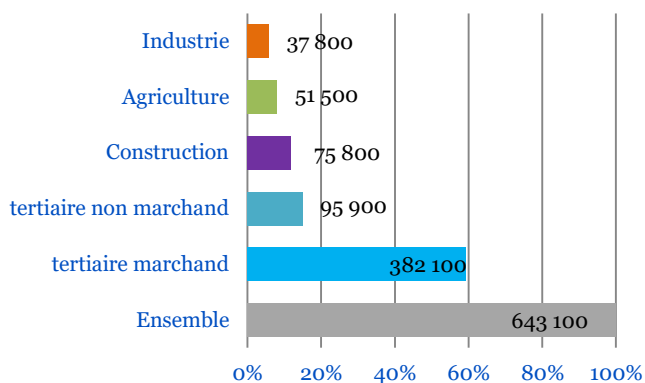
Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (Estel) 2017 (données provisoires)

### Produit intérieur Brut en 2015

	Par habitant	Par emploi	En volume	Rang
Occitanie	27 449 €	70 723 €	159 Md€	4ème
France métropolitaine	33 409 €	80 124 €	2 152 Md€	///

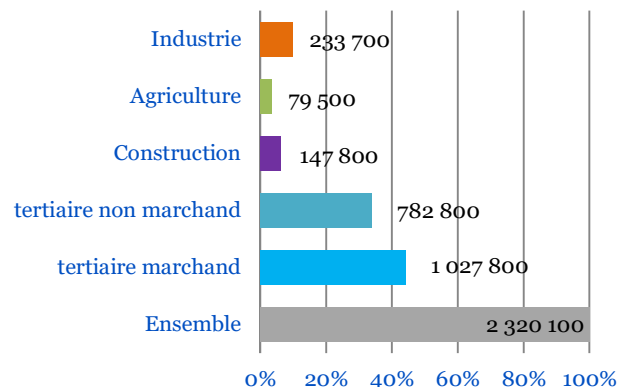
Source : Insee, comptes nationaux, données provisoires

### Établissements actifs de la région



Source : Insee, Clap 2015

### Emploi total de la région



Source : Insee, Estel 2018, données provisoires